



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Latitude 21 - Participation financière de Dijon métropole - 2025

Par délibération du 21 décembre 2006, le conseil communautaire a validé la création d'une régie personnalisée chargée d'assurer la gestion de la « Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie ».

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président à renouveler et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec Latitude21, la Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et du cadre de vie pour un montant annuel identique de 358 000 €.

Latitude 21, établissement public de Dijon métropole, joue un rôle essentiel dans l'éducation et la sensibilisation aux enjeux environnementaux, urbains et architecturaux.

Dans le cadre du vote du budget supplémentaire, présenté au Conseil métropolitain le 26 juin 2025, la participation de Dijon métropole au financement de l'établissement, restée stable depuis 2018, a été rehaussée de 40 000 €, portant ainsi son montant à 398 000 € pour l'exercice 2025. Cette augmentation intervient dans un contexte de forte inflation depuis 2021, et s'avère indispensable au maintien des programmes pédagogiques ainsi qu'à la réalisation des infrastructures dédiées aux expositions et événements.

C'est pourquoi il vous est proposé d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 40 000 € à Latitude 21 au titre de l'année 2025.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** la subvention complémentaire de 40 000 € en faveur de Latitude 21,
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 5
	DONT 6 PROCURATION(S)	